

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42


**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RÉVISION PLU
COMMUNE DE LA GARDE**

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Considérant que la Métropole, par délibération n°19/02/9 du 13 février 2019 rendue par le Conseil Métropolitain, a adopté, d'une part, le bilan de concertation et, d'autre part, le projet du PLU de la Commune de LA GARDE.

Par arrêté du Conseil Métropolitain n°AP 19/105 du 17/06/19 a été prescrite l'enquête publique de révision du PLU sus énoncé.

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

L'enquête publique se déroulera du **04 juillet au 09 août 2019, soit 37 jours consécutifs.**

Le siège de l'enquête est fixé, en l'Hôtel de Ville de La Commune de LA GARDE - service urbanisme - 2ème étage - où toute personne pourra consulter le dossier et déposer des observations sur le registre ouvert à cet effet, du Lundi au Vendredi de 09 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier est également consultable sur le site officiel de la Commune de LA GARDE - onglet :

<https://www.ville-lagarde.fr/ma-ville/urbanisme-p-l-u/plan-local-durbanisme/revision-plu/>

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

L'enquête sera conduite par Monsieur Bernard GRIMAL, désigné par le Président du Tribunal Administratif de TOULON, par décision rendue le 18 mars 2019.

Monsieur Bernard GRIMAL, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en salle du Conseil Municipal, située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville :

- **04 juillet 2019 de 09 h 00 à 12 h 00,**

- **12 juillet 2019 de 09 h 00 à 12 h 00,**

- **22 juillet 2019 de 09 h 00 à 12 h 00,**

- **1er août 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,**

- **09 août 2019 de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

RENSEIGNEMENTS SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE :

Tout renseignement utile sur le dossier d'enquête publique peut être obtenu auprès :

- du Service Urbanisme 04.94.08.98.07

service-urbanisme@ville-lagarde.fr

- de M. PAUGAM Robert : 04.94.08.98.23

rpaugam@ville-lagarde.fr

Communication du dossier d'enquête publique :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera :

- déposé en Mairie de LA GARDE - Hôtel de Ville - BP 121 - 83 957 La Garde Cedex - et consultable par tous, 09 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

- disponible à l'adresse mail suivante <https://www.ville-lagarde.fr/ma-ville/urbanisme-p-l-u/plan-local-durbanisme/revision-plu/>

- consultable sur un poste informatique prévu à cet effet et situé au service urbanisme, au 2ème étage de la Mairie de LA GARDE, aux heures telles que sus mentionnées.

Consultation du rapport du commissaire-enquêteur et de ses conclusions :

Le rapport comprenant les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public, en Mairie de LA GARDE, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée et à la Préfecture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément, à l'article R.123-21 du Code de l'Environnement. Il sera également consultable en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.ville-lagarde.fr/ma-ville/urbanisme-p-l-u/plan-local-durbanisme/revision-plu/>

Décision de l'autorité compétente à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique, le projet du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Métropolitain.

19060207

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics :
Tél. 04 91 57 75 53
executions@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :
Tél. 04 91 57 75 34
ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 30 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS

La Compagnie ALLIANZ au siège social sis 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, RCS PARIS 542 110 291 - informe le public que les garanties qu'elle a accordées à L'IMMOBILIERE BRETEUIL, SAS - 58 RUE BRETEUIL, 13006 MARSEILLE - SIRET 82362636100013 pour ses activités «GESTION et TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE» définie par la Loi 70-09 du 02 janvier 1970 ont pris fin le 30 avril 2019. Les créances doivent être produites auprès d'ALLIANZ dans les trois mois de la présente insertion. Il ne sera pas fait d'autre avis.

19060489

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FRANCE KAR

Forme : SASU

Capital : 1 000 €

Objet social : négoce automobile, et toutes prestations afférentes à l'automobile.

Siège social : 10 Square des Coquelicots, 13480 CABRIES.

Président : Mr MEKIOUS Karim domicilié idem siège.

Durée : 99 ans. Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés RCS AIX EN PROVENCE.

19060493

AVIS DE TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL

Suite à l'AGE en date du 29/04/2019 la **EURL DOME CONSULTING** au capital de 1000 euros - Siège social : 9 Rue Louis Braille, 13005 Marseille, RCS Marseille 503 752 644, a décidé de transférer le siège social de la société au : **53 impasse croix de Régnier, 13004 Marseille**, à compter du 01/05/2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mentions seront faites au R.C.S de Marseille.

19060495

AVIS DE MODIFICATIONS

L'AGE du 20/06/2019, l'**EURL MANO**, 350 Avenue JRGG de la Lauzière, 31 Parc du Golf, CS 92519 13593 AIX EN Pce, RCS AIX 507 900 090, a décidé de transférer son siège au 11 Rue de la République 13680 LANCON DE PCE et de nommer Mr PANDELLE Hervé domicilié idem nouveau siège comme Gérant en remplacement de Mr KREBAZZA Brahim démissionnaire.

19060512

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ONE TWO GO TRAVEL

Sigle : O2GT

Forme : SASU

Capital : 8 000 €

Objet social : l'organisation de voyages ou de séjours individuels ou collectif, de services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de musées ou de monuments historiques

Siège social : Le Mansard Porte B 2, Place Romée de Villeneuve, 13090 AIX EN PROVENCE

Président : Mr BELHEDI Jamel domicilié 35 Route des Milles, Arc 93 B2 - 13090 AIX EN PROVENCE

Durée : 99 ans. Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés RCS AIX EN PROVENCE.

19060513

ERRATUM

Suite à l'annonce parue dans nos colonnes le 17/06/2019 concernant l'avis de clôture de liquidation de la **EURL SESAME FRANCE** il fallait lire :

- **L'AGE du 31/12/2018** et non du 31/12/2019.

19060509

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 01/01/2019, l'**EURL MNK SERVICES**, Centre commercial Barnéoud Expobat, 1 Place de l'Europe, 13480 CABRIES, RCS AIX 808 790 711, a décidé la dissolution de la société, a nommé Mme DIOP Raky domiciliée Chez Mme DIOP 10 Avenue de Verdun, 13840 ROGNES, en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

19060502

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 01/01/2019, l'**EURL MNK SERVICES**, Centre commercial Barnéoud, Expobat 1 Place de l'Europe, 13480 CABRIES, RCS AIX 808 790 711, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation.

19060503

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 01/01/2019, la **SASU GRACE GROUP**, 2 Avenue Saint Michel du Pignonnet, 13090 AIX EN PROVENCE, RCS AIX 828 554 154, a décidé la dissolution de la société, a nommé Mr TULOMBA Grace domicilié idem siège en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation au siège .

19060515

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 01/01/2019, la **SASU GRACE GROUP**, 2 Avenue Saint Michel du Pignonnet, 13090 AIX EN PROVENCE, RCS AIX 828 554 154, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation.

19060516



TERRITOIRE
PAYS
SALONNAIS

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE
EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE ROGNAC
AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES PLANS
Du 25 juin au 26 juillet 2019**

Par arrêté n° 07/19 du 28/05/2019, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Rognac pour l'aménagement de la Zone d'Activités des Plans.

A cet effet, **Monsieur CASTIGLI Luc**, géomètre-expert urbaniste, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision N° E19000039/13 du 19 mars 2019.

L'enquête publique se déroulera du mardi 25 juin au vendredi 26 juillet 2019 inclus, soit 31 jours.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, est composé des pièces suivantes :

- le projet complet (Objet de la déclaration, Intérêt Général, Etude loi BARNIER, Pièces modifiées...)

- L'évaluation environnementale

- Les pièces administratives

- Les avis des personnes publiques associées et consultées

- Deux registres d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Le Dossier soumis à enquête publique sera consultable :

SUR PLACE :

Mairie de Rognac : Service Urbanisme et Autorisation du Droits des Sols - Hôtel de Ville - Rez-de-chaussée - Bureau 7 - 1, Place de l'Hôtel de Ville - 13340 ROGNAC : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous l'après-midi ;

Conseil de Territoire du Pays Salonais (Direction Aménagement du Territoire) : 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

SUR INTERNET :

Conseil de Territoire du Pays Salonais :

<https://www.agglopoie-provence.fr/>

Mairie de Rognac : <https://www.ville-rognac.fr/>

SUR LE REGISTRE DEMATERIALISÉ :

A l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/Declaration-projet-Rognac-Les-Plans>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :

Declaration-projet-Rognac-Les-Plans@mail.registre-numerique.fr

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

- **A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :**

Le mardi 2 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures

Le jeudi 11 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures

- **En Mairie de Rognac :**

Le mardi 25 juin 2019 de 9 heures à 12 heures,

Le lundi 8 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures,

Le jeudi 18 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures,

Le vendredi 26 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures.

Le Service Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04.90.59.69.63

/mail : severine.bellon@ampmetropole.fr)

et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public en Mairie de Rognac et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes: Mairie de Rognac - Hôtel de Ville - Rez-de-chaussée - Bureau 7 - 1, Place de l'Hôtel de Ville -13340 et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE. Le public pourra également transmettre ses observations, propositions et contre-propositions par l'intermédiaire de l'adresse email : severine.bellon@ampmetropole.fr.

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en Mairie de Rognac et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites Internet : <https://www.agglopoie-provence.fr/> et <https://www.ville-rognac.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

**Le Président du Conseil de Territoire
Du Pays Salonais
Nicolas ISNARD**

19060158